

Service urbanisme

010/43.62.70 – e-mail : urbanisme@olln.be

010/43.62.79

Responsable du service : Loïc Delacroix

Gestionnaire du dossier : D. Branco

Le 17 septembre 2025

ETUDE DU NOTAIRE NOTARPIETRO

Avenue de Merode

69

1330

RIXENSART

Maître,

Concerne : Renseignements urbanistiques – Art. D.IV 97, Art. D.IV.99, D.IV.100 et D.IV.105 du CoDT.

V/Réf. : - 14052/013 - **N/Réf. :** RN 577/25

En réponse à votre demande d'informations réceptionnée en date du 12 septembre 2025 relative à un bien sis à Ottignies-Louvain-la-Neuve, rue de l'Invasion 57, cadastré section **E n° 10 S (1) et 12 N (2)**, de contenance totale de **2143 m²**, nous avons l'honneur de vous adresser, ci-après les informations visées aux articles Art. D.IV 97, Art. D.IV.99, D.IV.100 et D.IV.105 du CoDT.

Situation au plan de secteur de Wavre-Jodoigne-Perwez (A.R. 28/03/1979) ⁽¹⁾	Zone d'habitat
Situation au schéma de développement communal (Conseil communal du 21 février 2017) ⁽¹⁾	Zone d'habitat résidentiel dense (1) Zone d'habitat résidentiel (1,2)
Situation au guide communal d'urbanisme (A.M. du 5 juin 2018) ⁽¹⁾	Sous-aire : 1_7 , Aire en dehors des centres (1) Sous-aire : 1_81 , Aire à caractère résidentiel (1,2)
Schéma d'orientation local / Schéma directeur ⁽¹⁾	Néant
Schéma général d'aménagement ⁽¹⁾	Néant
Guide régional d'urbanisme	Néant
Permis de lotir ⁽¹⁾	Néant
Permis d'urbanisme(s) postérieur(s) à 1977	PB/190/83 octroyé le 31/01/84 à M. LEMOINE en vue de la transformation de l'habitation (1) PB/186/91 octroyé le 03/10/91 à M. LEMOINE en vue d'agrandir l'habitation. (1) PU/11/0169 , octroyé, sous conditions, le 09/02/12 à M. de Stexhe en vue de la rénovation et le rehaussement de l'habitation et la rénovation d'un studio existant. (1)
Division d'un bien sans permis de lotir (Art. D.IV.102)	Néant
Certificat d'urbanisme	Néant
Infraction ayant fait l'objet d'un PV ⁽²⁾	Néant
Insalubrité	Néant
Projet d'expropriation	Néant
Droit de préemption	Néant
Périmètre d'une opération de <i>revitalisation urbaine</i> ou de <i>rénovation urbaine</i> (cf. D.V.13-D.IV.14 CoDT)	Néant
Périmètre d'un <i>site d'activité économique désaffecté</i> (cf. D.V.1 CoDT)	Néant
Liste de sauvegarde	Néant
Site Natura 2000 ⁽¹⁾	Néant
Décret SOLS : données relatives au bien inscrites dans la banque de données au sens de l'article 10 du décret du 05/12/2008 (<i>gestion des sols</i>)	Néant
Site archéologique	Néant
Carte archéologique	Néant
Sites et monuments classés ⁽¹⁾	Néant
Inventaire Patrimonial et Architectural (IPA) ⁽¹⁾	Néant
Zone de captage (inclus ou à proximité directe)	Non
Zone de protection de captage (inclus ou à proximité directe)	Non
Bien repris dans le plan relatif à l'habitat permanent	Néant
Statut voirie	Régionale / Communale / privée / parcelle enclavée
Accès à une voirie équipée en eau	Signalée comme équipée en eau. Pour savoir si le réseau est capable de servir un nouveau projet éventuel, prendre

Toute correspondance doit être adressée au Collège communal - Av. des Combattants 35, 1340 Ottignies-Louvain-la-Neuve

Espace du Cœur de Ville 2, 1340 Ottignies-Louvain-la-Neuve

+32(0) 10 43 60 00

www.olln.be

	contact avec l'i.n.B.W. rue Emile François n°27 à 1474 Genappe.
Accès à une voirie équipée en gaz et électricité	Signalée comme équipée en gaz et électricité. Pour savoir si le réseau est capable de servir un nouveau projet éventuel, prendre contact avec ORES, avenue Jean Monnet n°2 à 1348 Louvain-la-Neuve.
Canalisation VIVAQUA	Néant
Station d'épuration individuelle	Néant
Cours d'eau	Néant
Zone inondable (Arrêté Ministériel du 13/07/2006) ⁽¹⁾	Néant
Bien impacté par les inondations de juillet 2021	Non
Egouttage	Zone d'assainissement au plan PASH : Régime d'assainissement collectif approuvé en date du 10/11/2005 Egouttage dépendant de la station d'épuration de : BASSE WAVRE (Dyle) Type de système d'égouttage : Unitaire
Site à réaménager (SAR) ⁽¹⁾	Néant
Plan à l'étude ⁽¹⁾	Néant
Remarques	Nous vous rappelons que toute demande de création de logement(s) nécessite un permis d'urbanisme. Les renseignements communiqués sous couvert de la présente visent exclusivement ceux visés à l'article D.IV.97 du Code du Développement Territorial. La Ville ne peut être tenue responsable pour tout autre renseignement non visé dans l'article précité, non étudié dans le présent document, telle que les éventuelles voiries communales (anciennement chemins ou sentiers vicinaux), servitudes ou emprises diverses, etc., pouvant grever la/les parcelle(s) visée(s).

⁽¹⁾ Les pourcentages indiqués sont approximatifs.

⁽²⁾ Nous attirons votre attention sur le fait que cela ne signifie pas qu'il n'y ait pas de situation infractionnelle sur ce bien, et qu'il ne peut être assuré que les constructions qui se trouvent sur le terrain ont toutes fait l'objet d'un permis d'urbanisme.

Selon le **règlement communal** approuvé par le Conseil communal en sa séance du 26 juin 2018 et par la Tutelle wallonne en date du 22 août 2018, concernant la redevance pour renseignements administratifs, nous vous prions de verser la somme de **75,00 EUR. Pour ce faire, veuillez utiliser exclusivement la communication structurée reprise sur le virement ci-joint.**

Nous vous prions d'agréer, Maître, à l'expression de nos salutations distinguées.

Par le Collège :

Le Directeur général,
Par délégation,



L. Delacroix
Chef de Service



Le Bourgmestre,
Par délégation,



J. Otlet
Echevin de l'Urbanisme

REÇU LE 29 SEP. 2025

Ville d'Ottignies-Louvain-la-Neuve

Espace du Coeur de Ville, 2

1340 OTTIGNIES-LLN

Agent traitant : JPD

Tél. : 010436060 - E-mail : recettes@olln.be

NOTAIRE ROXANE NOTARPIETRO

Avenue de Merode 69

1330 RIXENSART

Code utilisateur	Code redevance	Année	N° relevé	N° article
25121	RA	2025	09	000697

A PAYER AVANT LE 08/10/2025

MATRICULE : 0719515316

D. De Vuerhe

Facture : Redevance Administrative

Description	Quantité	Tarif unitaire	Montant
V/Réf.: -14052/013 - N/Ref.: RN 577/25	1	75,00 €	75,00
Montant déjà perçu :			0,00€
Montant total à payer :			75,00 €

Je vous invite à payer la somme de **75,00 euros** au plus tard le **08/10/2025** au moyen de la formule de paiement ci-dessous.

Toute contestation doit être formulée par écrit conformément au règlement redevance en application, consultable sur le site de notre Ville, ou à disposition auprès de notre service.

Toute contestation qui n'aura pas respecté la procédure reprise au règlement en application sera d'office réputée rejetée.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Directeur financier,

Dewel Bernard

Pour le paiement, utilisez **EXCLUSIVEMENT** la formule spéciale ci-dessous.

Belfius

Signature(s)

ORDRE DE VIREMENT

Si complété à la main, n'indiquer qu'une seule MAJUSCULE ou un seul chiffre noir (ou bleu) par case

Date d'exécution souhaitée dans le futur	Montant	EUR	CENT
Compte donneur d'ordre (IBAN)			
Nom et adresse donneur d'ordre	NOTAIRE ROXANE NOTARPIETRO Avenue de Merode 69 1330 RIXENSART		
Compte bénéficiaire (IBAN)			
BIC bénéficiaire			
Nom et adresse bénéficiaire	Administration Communale DE ET A 1340 OTTIGNIES-LLN		
Communication			

